Communauté de communes de la Brie Nangissienne
Département de Seine et Marne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de la convocation
18/01/2023

Date de l'affichage
18/01/2023

L'an deux mille vingt-trois, le 26 janvier à dix-neuf heures, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en salle du foyer rural de GASTINS, sous la Présidence de Monsieur Yannick GUILLO, Président.

Étaient Présents
Didier BALDY, Gilles BOUDOT, Jean-Jacques BRICHET, Carine CALMON PLANTIN, Christian CIBIER, Sylvain CLÉRIN, Sébastien COUPAS, Eliane DIACCI, Philippe DUCQ, Marcel FONTELLIO, Charlie GABILLON, Yannick GUILLO, Serge HAMELIN, Ghislaine HARSCOËT, Fabrice HOULIER, Brigitte JACQUEMOT, Mohamed KHERBACH, Clotilde LAGOUTTE, Alban LANSELLE, Nolwenn LE BOUTER, Gilbert LECONTE, Édith LION, Christophe MARTINET, Nadia MEDJANI, Marcel MYTNIK, Pierre-Yves NICOT, Francis OUDOT, Pierre PERRET, Aurélie POLESE, Angélique RAPPAILLES, Jean-Yves RAVENNE, Frédéric ROCHER, Stéphanie SCHUT, Jean-Sébastien SGARD, et Alain THIBAUD.

Absents excusés représentés
Michel BILLOUT par Clotilde LAGOUTTE, Davy BRUN par Alban LANSELLE, Frédéric BRUNOT par Fabrice HOULIER, Jean-Marc DESPLATS par Marcel MYTNIK (suppléant nommé), Suzanna MARTINET par Philippe DUCQ, Farid MÉBARKI par Alain THIBAUD, Sylvie PROCHILO par Pierre-Yves NICOT, Joëlle VACHER par Christian CIBIER.

Absent excusé
Aymeric DUROX

Absent
Sébastien DROMIGNY (arrivé à 19h30 pour la délibération 2023/05-05)

44 conseillers communautaires en exercice : 35 présents, 7 représentés à la séance et 2 absents.

Monsieur Gilles BOUDOT est nommé secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 01/02/2023
Reçu en préfecture le 01/02/2023
Affiché le 01 FEV. 2023
ID : 077-247700701-20230126-2023_03_03-DE

2023/03-03 – OBJET : SUPPRESSION D'EMPLOIS

Le Conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial.

Vu l'avis du Comité Social Territorial, émis le 17 janvier 2023,

Considérant la nécessité de supprimer les emplois mentionnés dans le tableau ci-dessous, puisque ceux-ci n'ont soit, pas été pourvus depuis leurs créations, soit inoccupés du fait d'une modification de la carrière de l'agent qui l'occupait (mutation, modification du temps de travail, promotion, reclassement…),

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE UN :
Décide de supprimer les 12 emplois désignés dans le tableau ci-après :

Grade	N° délibération	Date	Temps Complet (TC)/ Temps Non Complet (TNC)	Motif suppression
Ingénieur territorial Cat. A	2008/048	05/11/2008	TC	Poste vacant – Non pourvu
Ingénieur principal Cat. A	2013/14-03	21/02/2013	TC	Poste vacant – Non pourvu
Technicien territorial Cat.B	2015/27-04	23/04/2015	TC	Poste vacant (suite au départ de l'agent) – Non pourvu
Adjoint technique principal 2ème classe Cat. C	2019/73-03	28/11/2019	TNC : 12h	Poste vacant (suite à agent nommé en 2021 sur un poste d'une durée hebdomadaire supérieure)
Rédacteur territorial Cat. B	2014/34-02	15/05/2014	TC	Poste vacant – Non pourvu
Rédacteur territorial Cat. B	2014/50-01	02/10/2014	TNC : 28h	Poste vacant – Non pourvu
Adjoint administratif principal 2ème classe Cat. C	2007/047	20/12/2007	TC	Poste vacant – Non pourvu

Envoyé en préfecture le 01/02/2023
Reçu en préfecture le 01/02/2023
Affiché le 01 FEV. 2023
ID : 077-247700701-20230126-2023_03_03-DE

Adjoint administratif Cat. C	2017/49-24	13/04/2017	TNC : 17h30	Poste vacant – Non pourvu
Educateur des APS Cat. B	2008/017	06/03/2008	TC	Poste vacant – Non pourvu
Adjoint d'animation de 2ème classe Cat. C	2008/046	05/11/2008	TC	Ancien poste non pourvu - Grade obsolète
Adjoint d'animation de 2ème classe Cat. C	2016/61-01	15/12/2016	TC	Ancien poste vacant - Non pourvu - Grade obsolète
Adjoint d'animation territorial Cat. C	2017/10-10	19/01/2017	TNC : 20h	Ancien poste vacant - Non pourvu

ARTICLE DEUX :
Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter de la date d'ampliation de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 26 janvier 2023

Le Président,

Yannick GUILLO

COMMUNAUTE de COMMUNES LA BRIE NANGISSIENNE

Envoyé en préfecture le 01/02/2023
Reçu en préfecture le 01/02/2023
Affiché le 01 FEV. 2023
ID : 077-247700701-20230126-2023_03_03-DE

Envoyé en préfecture le 01/02/2023
Reçu en préfecture le 01/02/2023
Affiché le 01 FEV. 2023
ID : 077-247700701-20230126-2023_03_03-DE